

## Le rôle du parent accompagnateur « vie collective » dans les sorties « Natation »

Associer un parent accompagnateur « vie collective » n'est pas une obligation pour les élèves d'élémentaire.

Cependant, certains enseignants de l'école font ce choix afin de garantir la présence d'un adulte dans les vestiaires. En effet, les élèves ne doivent pas entrer seuls dans la partie « bassin » ni y retourner une fois que la classe est rentrée au vestiaire en fin de séance.

Aussi, le rôle du parent accompagnateur vise à permettre une discipline dans les vestiaires évitant les chutes ou les conflits entre élèves et de veiller au respect du temps imparti pour les changements pour permettre de débiter à l'heure la séance.

Une fois la séance débutée, l'enseignement est placé sous la responsabilité du professeur et du maître-nageur pendant que la sécurité est assurée par un second maître-nageur.

Le rôle du parent est alors de demeurer à proximité de la zone « pédiluve » pour pouvoir éventuellement accueillir un élève envoyé par le professeur ou le MNS pour se rendre aux sanitaires. Il convient absolument de signaler à l'adulte concerné le retour de l'élève dans son groupe d'enseignement après ce passage aux toilettes. En aucun cas, un élève ne doit être pris en charge sans que l'adulte responsable du groupe ait donné son accord.

Enfin, le parent accompagnateur « vie collective » n'a pas accès aux bassins puisque pour cela la réglementation impose un agrément délivré par l'Inspecteur d'Académie après avoir suivi une réunion d'information et passé une épreuve pratique dans l'eau. Cet agrément donne la possibilité de participer aux activités d'enseignement. Cela est rendu nécessaire pour les classes de maternelle notamment. Le parent accompagnateur « vie collective » ne compte donc pas dans les taux d'encadrement prévus par la circulaire sur l'enseignement de la natation.

**Un grand merci** aux parents qui se sont portés volontaires pour assumer ce rôle d'accompagnement à la vie collective.

### Circonscription de Saint Valéry en Caux

Dossier suivi par  
Olivier THILLAIS  
Conseiller pédagogique  
Assistant de prévention  
Téléphone : 02 35 97 64 34  
Fax : 02 35 97 20 27  
Mél : olivier.thillais@ac-rouen.fr